

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 62

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Espaces naturels - Cotisations 2017 à des structures de gestion

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
164.98**

PRESENTATION

Le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs du territoire dont figure essentiellement la gestion intégrée des espaces naturels qui vise l'amélioration et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages socio-économiques. Cette implication lui donne une bonne connaissance des enjeux de chacun de ces territoires, permet de faire valoir sa position en tant que collectivité territoriale, mais aussi en tant que propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels. Elle constitue, enfin, une possibilité importante d'acquisition de données scientifiques sur les problèmes d'environnement qui participe à une lecture du territoire transversale. Cette politique volontariste s'exprime notamment au travers du soutien financier des structures de gestion dont le Département est membre que sont les Parcs Naturels Régionaux et l'Agence Régionale Pour l'Environnement.

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés par décret ministériel et assurent la gestion et la préservation des espaces naturels. Conformément à leurs statuts, le Conseil départemental est sollicité pour la cotisation annuelle du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA), de celui de Camargue (PNRC) et du futur Parc de la Sainte-Baume (PNRSB).

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Le massif des Alpilles est un espace naturel remarquable, protégé par plusieurs réglementations environnementales. Il présente une mosaïque de "paysages naturels et de terroirs agricoles". Le développement démographique, urbain, touristique et la présence de grandes infrastructures de transports induisent des pressions foncières importantes sur l'espace naturel, l'agriculture et le logement. Dans ce contexte, le Parc Naturel Régional vise notamment à "protéger le massif et les chaînons des Alpilles, à défendre une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement et à contribuer à un développement équilibré du territoire préservant l'identité de ce massif".

PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Sa mission est d'assurer une gestion intégrée des milieux naturels, des paysages traditionnels et des activités économiques et culturelles (agriculture, tourisme...) compatibles avec la préservation de l'environnement camarguais, afin de pérenniser et de mettre en valeur ce territoire de manière cohérente.

Parallèlement, sur ce territoire, une réflexion sur l'optimisation de la gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral est menée en étroite collaboration avec tous les acteurs. Dans ce contexte, le syndicat mixte du Domaine de la Palissade a intégré, le 1^{er} janvier 2014, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Camargue. Depuis, la contribution du Conseil départemental a été maintenue pour soutenir la mission de gestion des espaces naturels du syndicat.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Le projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume est né de la volonté de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel. Le syndicat mixte de préfiguration a été créé en février 2012 et a pour mission la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional. Ce syndicat mixte constitue la structure de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Il a comme objectif de préparer le projet de Charte sur la base d'un diagnostic partagé du territoire afin de permettre le classement en Parc Naturel Régional prévu en 2017.

AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

Créée en 1979, à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en partenariat avec les Départements associés au sein d'un syndicat mixte, l'ARPE a pour vocation d'accompagner et d'apporter une assistance technique dans le domaine de l'environnement et du développement soutenable, aux collectivités territoriales, établissements publics et à l'ensemble des acteurs socio-économiques et associatifs de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ARPE intervient en complémentarité des politiques régionales et départementales ; elle a vocation à développer, faire émerger et valoriser des pratiques innovantes pour la protection et la mise en valeur de l'environnement sur l'ensemble du territoire régional. Elle assure également un service d'évaluation et de suivi de l'assainissement et des milieux aquatiques (SESAMA).

OBJET DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet d'attribuer les contributions statutaires du Conseil départemental pour l'année 2017. Les montants retenus se répartissent comme suit :

Parc Naturel Régional des Alpilles : 303 871,65 euros.

Parc Naturel Régional de Camargue : 644 686 euros dont 358 119 euros de contribution statutaire et 286 567 euros de participation au titre de la gestion des espaces naturels.

Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume : 33 000 euros.

Agence Régionale Pour l'Environnement : 132 590 euros dont 27 910 euros au titre de la participation SESAMA.

PROPOSITION

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer favorablement pour un montant total de cotisation de 1 114 147,65 euros.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines départementaux je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL